

	<p align="center"><b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST</b></p> <p align="center">Ligue Grand-Est de Badminton Maison des Sports 13, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p>Auteur(s) : Christophe Freslon, Valery Jacob Destinataires : Présidents et RC clubs Grand-Est Adoption CA : 02.07.2018 Entrée en vigueur : 01.08.2018 Validité : permanente</p>
---	---	--

## **1 OBJET**

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les championnats régionaux du Grand-Est. Il précise les modalités de participation, de qualification et financières.

On entend par championnat régional, une compétition individuelle attribuant des titres régionaux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles).

## **2 DOMAINE D'APPLICATION**

Il s'applique aux compétitions régionales, qui comprennent les épreuves suivantes :

- **Championnat simple senior**, ouvert aux seniors, aux vétérans dûment autorisés, ainsi qu'aux jeunes à partir de la catégorie minimes.
- **Championnat double senior**, ouvert aux seniors, aux vétérans dûment autorisés, ainsi qu'aux jeunes à partir de la catégorie minimes.

## **3 REFERENCES**

RGC (Guide du Badminton)  
Règlement fédéral du classement

## **4 DEFINITIONS**

**Procédure** : Règle écrite décrivant dans ses grandes lignes pour une activité bien définie (par son objet et son domaine d'application) les responsabilités et les compétences pour parvenir aux objectifs précisés dans les statuts, conventions et autres documents approuvés par les instances dirigeantes de la LGEB.

**LGEB** : Ligue Grand Est de Badminton.  
**CODEP** : Comité Départemental  
**CRA** : Commission Régionale d'Arbitrage.  
**RGC** : Règlement Général des Compétitions.

	<b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST</b>  Ligue Grand-Est de Badminton Maison des Sports 13, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Auteur(s) : Christophe Freslon, Valery Jacob Destinataires : Présidents et RC clubs Grand-Est Adoption CA : 02.07.2018 Entrée en vigueur : 01.08.2018 Validité : permanente
---	---	---

## DESCRIPTION DETAILLEE

### 4.1 PARTICIPATION

#### 4.1.1 Licence

Seuls peuvent être admis à participer aux championnats régionaux du Grand-Est, les joueurs licenciés à la Ligue Grand-Est de Badminton pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension au moment des compétitions visées dans le présent règlement.

#### 4.1.2 Participation

Pour participer, les joueurs doivent s'inscrire dans la série correspondant à l'article 5.1.3.

#### 4.1.3 Dimension

La compétition sera scindée en 4 séries :

Les séries :

- **Une série « Elite » attribuant le titre de Champion du Grand-Est**
- **Une série « Honneur »,**
- **Une série « Espoir »**
- **Une série « Avenir »**

Chaque série comprendra :

- en simple : un tableau « Simple Homme » et un tableau « Simple Dame »,
- en double : un tableau « Double Homme », un tableau « Double Dame » et un tableau « Double Mixte ».

Un joueur ne peut s'inscrire que dans une série par tableau.

#### 4.1.4 Qualification

Les inscriptions dans une série des championnats, sont uniquement déterminées par le résultat au cours des championnats départementaux de la saison en cours. Ainsi les vainqueurs et finalistes de chaque championnat départemental sont qualifiés pour le championnat régional dans la même série que celle dans laquelle ils ont disputé leur championnat départemental à condition que le-dit championnat départemental ait strictement appliqué les définitions de série suivant :

- **Une série « Elite »** regroupant les joueurs classés N1,N2,N3 ;
- **Une série « Honneur »,** regroupant les joueurs classés R4, R5, R6 ;
- **Une série « Espoir »,** regroupant les joueurs classés D7,D8,D9 ;

	<b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST</b>  Ligue Grand-Est de Badminton Maison des Sports 13, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Auteur(s) : Christophe Freslon, Valery Jacob Destinataires : Présidents et RC clubs Grand-Est Adoption CA : 02.07.2018 Entrée en vigueur : 01.08.2018 Validité : permanente
---	---	---

- **Une série « Avenir »**, regroupant les joueurs classés P10,P11,P12.

De plus, les inscriptions dans une série des championnats départementaux devront avoir été déterminées par les moyennes au moment du tirage au sort:

- de chaque joueur pour les épreuves de simple,
- de chaque paire pour les épreuves de double. C'est la moyenne des joueurs constituant la paire qui sera prise en compte.
- à la demande par écrit du joueur, dans la série supérieure à celle de sa moyenne ou de la paire constituée pour les Doubles.

Dans le cas où un tableau d'un championnat départemental n'aurait pu être disputé, seront considérés comme qualifiés les deux meilleurs joueurs ou les deux meilleures paires au CPPH au moment de la confection des tableaux de ce championnat départemental.

#### **4.1.5 Tableaux, horaires et déroulement**

Les championnats du Grand-Est se dérouleront préférentiellement en poules suivies par une phase a élimination directe. Cependant, dans le cas d'un trop grand nombre d'inscrit et/ou d'une configuration d'accueil limitée, toute ou partie des championnats du Grand-Est pourrait se dérouler par élimination directe.

Dans la mesure du possible (si l'échéancier le permet) une petite finale sera organisée (match pour la troisième place).

Conformément au RGC, dans le cas où le nombre d'inscrits serait inférieur ou égal à 2, le tableau ne pourra être disputé. Il sera alors proposé aux joueurs/paires d'intégrer la série supérieure.

Les tableaux de mixte ainsi que les matchs de poule des tableaux de simple se dérouleront intégralement durant la journée du samedi. Les tableaux de double ainsi que les sorties de poule des tableaux de simple se dérouleront intégralement durant la journée du dimanche.

#### **4.1.6 Inscription**

Les joueurs devront s'inscrire dans Badnet avant la date communiquée lors du lancement des inscriptions.

L'inscription aux compétitions est soumise au versement de droits d'engagement pour chacune des disciplines auxquelles le joueur participe. Ces droits sont à verser à la LGEB.

#### **4.1.7 Règlement particulier**

Ce présent règlement sera complété d'un règlement particulier.

	<b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST</b>  Ligue Grand-Est de Badminton Maison des Sports 13, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Auteur(s) : Christophe Freslon, Valery Jacob Destinataires : Présidents et RC clubs Grand-Est Adoption CA : 02.07.2018 Entrée en vigueur : 01.08.2018 Validité : permanente
---	---	---

#### **4.1.8 Volants**

Les volants seront fournis à parts égales entre les joueurs jusqu'aux demi-finales incluses ainsi que pour les finales pour la 3<sup>ème</sup> place si elles ont lieu. Les volants seront fournis par la LGEB pour toutes les finales.

#### **4.1.9 Têtes de séries**

Les têtes de séries seront définies en fonction du CPPH a la date indiquée au moment des inscriptions. Sauf en cas de poule unique, deux joueurs ou deux paires du même département ne pourront se rencontrer lors des phases de poules.

### **4.2 FINANCEMENT**

#### **4.2.1 Droits d'engagement**

Les droits d'engagement sont fixés annuellement par le comité directeur de la LGEB sur proposition de la commission compétition de la LGEB.

Le montant des droits d'engagement est de :

- 10 € pour un tableau ;
- 15 € pour deux tableaux ;
- 20 € pour trois tableaux.

### **4.3 AUTORISATION ET HOMOLOGATION**

Les demandes d'autorisation du championnat régional sera effectué par la Commission Compétitions de la LGEB selon le RGC en vigueur.

L'homologation sera effectuée par la Commission homologation de tournoi de la LGEB selon le RGC en vigueur.

### **4.4 CHOIX DU CLUB HOTE**

L'organisation des championnats régionaux du Grand-Est fera l'objet d'un appel a candidature. Cet appel a candidature précisera un cahier des charges que chaque club candidat s'engage a respecter. En cas de manquement, la Ligue Grand-Est de Badminton se réservera le droit de ne pas octroyer la subvention prévue pour l'organisation de cet évènement.

	<p align="center"><b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST</b></p> <p align="center">Ligue Grand-Est de Badminton Maison des Sports 13, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p>Auteur(s) : Christophe Freslon, Valery Jacob Destinataires : Présidents et RC clubs Grand-Est Adoption CA : 02.07.2018 Entrée en vigueur : 01.08.2018 Validité : permanente</p>
---	---	--

Au terme de délai indiqué dans l'appel é candidature, l'ensemble des candidatures sera intégralement transmise au CA de la Ligue Grand-Est de Badminton, lequel désignera le club hôte par vote.